



Signataire : Esther Um

Date de dépôt : 18 juin 2026

Question écrite

Quelle prise en compte du genre dans l'agriculture genevoise ?

2026, c'est l'année des agricultrices proclamée par la FAO, afin de sensibiliser aux problématiques que rencontrent les femmes qui nous nourrissent partout dans le monde. Les grands défis auxquels elles font face sont, par exemple, la rémunération et l'accès à la terre. Sur ce dernier point, la Suisse fait pâle figure avec ses 7,7% de femmes à la tête d'entreprises agricoles, tandis que la moyenne européenne vole vers 30%. Genève tire la moyenne nationale vers le haut, mais ne fait pas rêver avec ses 16% (ou 18% ?) de femmes cheffes exploitantes. Or, une part des terres agricoles appartient à l'Etat, celui-ci a donc une marge de manœuvre pour corriger la situation. Par ailleurs, l'Etat est garant du respect de l'égalité dans le canton, ce qui lui confère un pouvoir d'agir. Dès lors, le Conseil d'Etat peut-il nous dire :

- *Quelle est la part des terres agricoles genevoises appartenant aux collectivités publiques : à la Confédération ? à l'Etat de Genève ? aux communes genevoises ?*
- *Certaines sources parlent de 16% de cheffes exploitantes et d'autres de 18%. Parmi celles-ci, combien sont exploitantes sur les terres de l'Etat de Genève ?*
- *Combien de femmes exploitantes ont accès aux différentes subventions apportées par le canton à l'agriculture ? Qu'est-ce qui empêche les femmes d'y accéder davantage ?*

La LED-Genre, dont le but est de promouvoir l'égalité et de lutter contre les violences et discriminations fondées sur le sexe, est en vigueur depuis

2023. Pour rappel, l'article 1, alinéa 3 de cette loi stipule que l'Etat veille au respect, en droit et en fait, des principes de la loi. Dès lors :

- *Quelle promotion de l'égalité dans les milieux agricoles ?*
- *Que fait le canton pour l'application de l'égalité dans les organisations agricoles, sachant que l'agriculture n'est pas soumise à la LTR ?*
- *Notre canton dispose-t-il d'un état des lieux régulier, transparent et scientifique des inégalités de genre dans l'agriculture ?*
- *Sait-il si les femmes bénéficient d'un accès effectif aux assurances sociales, à la prévoyance vieillesse et à la protection en cas de maladie, accident ou séparation, ainsi qu'au congé de parentalité ? Toutes les femmes ou certaines ? Pourquoi ?*
- *Sait-il si les femmes à Genève ont un accès égal aux formations agricoles, à la formation continue, à l'information et au conseil professionnel ?*
- *Sait-il si les formations en agriculture sont stéréotypées ? Quelle sensibilisation ou prévention des discriminations est mise en place dans les espaces formatifs dont il a la responsabilité ?*

Une récente publication du Service de la recherche en éducation indique que « les filles sont assez rares dans les formations techniques ou d'ingénierie : elles constituent 28% des effectifs de la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA) ».

- *Qu'est-ce qui est fait pour corriger cette situation ?*

Dans la loi sur la promotion de l'agriculture, l'article 1 stipule que la loi s'inscrit dans les principes du développement durable. Or, un des piliers du développement durable est le social, qui prend en charge les inégalités de genre :

- *Pourquoi les notions d'égalité, de genre ou d'inclusion sont-elles absentes de la section sur les mesures sociales ?*

La directive pour l'attribution des terrains agricoles propriété de L'Etat à Genève manifeste dans ses critères des préférences, par exemple l'âge, et même un souci d'équité. Alors :

- *Pourquoi pas le genre ? Vu le caractère systémique de la discrimination défavorable aux femmes.*

- *Pourquoi pas les néorurales ? Quand on sait que les personnes non issues de familles agricoles ont encore plus de difficulté d'accès à la terre.*
- *Qu'est-ce qui justifie de privilégier les personnes descendant directement des fermiers actuels ? Quand on sait que plusieurs fermes genevoises manqueront de reprise au sein de la famille. N'est-ce pas le moment de « défamiliariser » l'agriculture ?*

Près d'une moitié de la production alimentaire genevoise est consommée dans notre canton, l'autre moitié va à l'extérieur. Les femmes, davantage que les hommes, choisissent l'agriculture bio, rejoignent des formes d'organisations collectives tendant à l'horizontalité, occupent de petites superficies, investissent l'agriculture paysanne. Les femmes sont donc dans la part qui nourrit Genève :

- *Quels instruments sont utilisés pour cibler, faciliter, soutenir, encourager, développer l'engagement des femmes dans l'agriculture à Genève, vu que leur travail correspond à la transition recherchée ?*

Je remercie le Conseil d'Etat de l'attention qu'il portera à cette interpellation interrogeant la (non-)prise en compte du genre dans la politique agricole cantonale en cette année internationale des agricultrices.